



Résumé du compte rendu du CA extraordinaire du ReUniFEDD du 16 Octobre 2019 à destination des adhérents.

Présents : Marco Barroca Paccard (*distance*), Olivier Blanc (*distance*); Dominique Desbois (*distance*), Denis Dessagne (*présence*), Marcelline Djeumeni Tchamabe (*présence*) ; Muriel Feinard-Duranceau (*distance*) ; Alain Legardez (*distance*) ; Didier Mulnet (*présence*) ; Lionel Roucan (*présence*)

Ordre du jour communiqué en amont (Statuts et Objectifs de l'association, « antennes » et projets à l'étranger AUF et soutien aux colloques, FECODD et formation, Copilotage du site, aspects financiers, modalités de fonctionnement du CA pour l'essentiel).

1. De l'adhésion au RéUniFEDD

On retiendra des échanges que l'article 6 et 10 devront subir de légères modifications.

La mention membre de droit devra disparaître pour laisser la place aux membres tout simplement parce que le Réseau a vocation à s'élargir aux collègues des associations, des ENS et assimilés, aux doctorants engagés dans la recherche ou dans tout autre projet ou logiques d'actions en droite ligne des activités menées par le RéUniFEDD.

Dans cette même catégorie, on peut accepter un étudiant de Master qui serait affecté à un projet du RéUniFEDD, s'il travaille avec un universitaire ou un membre actif du réseau ; ou s'il est engagé dans une recherche action, formation appliquée ou autre tâche à lui confiée par le RéUniFEDD.

Dans l'ensemble, le réseau reste ouvert à toute personne de qualité ou jugée comme telle **après qu'elle en ait fait la demande au bureau** qui lui s'engage à étudier sa candidature et à donner suite à sa demande dans une semaine calendaire. La demande d'adhésion doit être motivée et argumentée. Cette procédure permettra d'élargir le vivier des adhérents actifs. Les statuts du réseau seront donc à cet effet modifiés, revus et redéposés après soumission à l'AG extraordinaire des propositions de modifications et du vote des membres. Les votes seront soumis en ligne.

Une version des statuts avec modifications sera discutée début Novembre pour suivre ensuite les étapes pour le dépôt. Les nouveaux statuts fonctionnels devraient pouvoir être mis en place pour le début de l'année 2020.

Des collègues peuvent participer aux groupes de travail du RéUniFEDD, ponctuellement dans le périmètre de certains projets sans être adhérents (invitation par un membre).

2. Du statut des membres étrangers francophones

Dans les pays francophones, quelqu'un peut créer une antenne RéUniFEDD qui est une déclinaison de l'action du RéUniFEDD dans son pays, s'il s'organise dans une logique projet orientée vers les Compétences DD, les activités et les tâches conformes aux orientations du RéUniFEDD.

Le correspondant pays mène une mission de pilotage dont les activités sont précisées dans la description du poste, par une feuille de route de pilotage, et travaille avec une ou plusieurs structures partenaires.

Lorsqu'il y a un projet à l'étranger, le correspondant assure la gestion en utilisant un modèle cadre proposé par le RéUniFEDD lui permettant de rendre compte de l'usage financier éventuel. Les projets initiés localement ou dans les pays, sont présentés aux membres du bureau par le porteur qui en fait la demande ; le CA valide (ou non) et fait une lettre de mission. Il faut prévoir un temps de réponse d'une semaine minimum. Il ne peut y avoir de projet sans l'accord du CA. Il ne peut y avoir d'engagement financier sans accord du CA. L'argent des projets est géré par le RéUniFEDD qui conserve 20% pour ses frais de structures (y compris le fonctionnement de l'antenne), missions d'accompagnement du projet, séminaires, vérification des comptes. Dans le pays qui héberge l'antenne, le correspondant s'assure d'un partenariat avec des structures existantes en mesure d'émettre des factures missionnées par le RéUniFEDD.

3. Devenir un des réseaux soutenus par l'AUF centré sur ODD/formation/Education

Sur cette question les discussions ont tourné autour des avantages et exigences à intégrer un tel réseau?

Au titre des avantages nous pouvons entre autres mettre en avant :

Participation aux groupes d'expert sur les ODD à l'international.

Droit à postuler à certains appels à projets en étant rapidement informés.

Facilitation de certains déplacements à l'international.

Contribution financière et/ou technique à certains colloques, formations et séminaires (sur demande).

Au titre des Exigences, nous devrions:

Contribuer au projet ACTIF dans la mesure de nos moyens (via le WEBTVODD...)

Collaborer sur certains événementiels

Le CA a donné son accord pour que les démarches soient engagées (en respectant les points énoncés ci-dessus)

4. Masters au Cameroun et en Côte d'Ivoire

On soutiendrait le Master à Yaoundé et Bouake par des enseignements délivrés dans le cadre des UE de ces masters (expertise des membres du RéUniFEDD, diffusion des compétences DD, participation au projet FECODD). On pourrait contribuer à l'organisation de séminaires de formation de formateurs, de séminaires de recherche-action-formation.

Le RéUniFEDD a validé le soutien pédagogique et technique au colloque de Cote d'Ivoire en Juillet 2020 (Outils de formation ODD Compétences) et du Cameroun (évaluation des outils FECODD).

On valorise dans les revues scientifiques des deux pays les travaux de recherche menés collectivement dans les masters et par le RéUniFEDD. Nos différentes actions seront rendues visibles par des activités de médiatisation (WEBTVODD, Site du RéUniFEDD, sites des deux universités et des partenaires ...) conçues dans le cadre du master, des séminaires, des colloques, des travaux issus du FECODD.

5. Formations

Au COPIL du projet FECODD du 11 Octobre, il a été décidé de découpler la production des outils qui est la responsabilité du COPIL FECODD, de la formation qui reviendrait au RéUniFEDD. Nous disposons d'un numéro SIRET nous permettant d'assurer cette fonction.

N'étant pas accrédités auprès des structures de formation professionnelles, nous ne pouvons pas faire de certification. Plusieurs possibilités s'offrent à nous pour porter les formations : la Plateforme 21 avec laquelle nous pourrions établir un partenariat, le Comité 21 ou sur certains projets UNIFORMATION...

Toute formation effectuée par un membre ou une équipe au titre du RéUniFEDD sera ventilée entre 80% des financements au porteur du projet pour 20% au RéUniFEDD (après acceptation du dossier par le CA).

6. Site Internet

Le site du RéUniFEDD que Marco Barroca-Paccard a bénévolement administré seul pendant 4 ans, ne peut être géré collectivement car il est intégré à son site personnel. Nous sommes donc obligés d'en créer un nouveau qui permette la cogestion et une mise à jour rapide. Outre Marco, plusieurs collègues ont proposé de contribuer : Marcelline, Denis et Didier. Les adhérents intéressés pour participer à ce travail le signaleront.

Il nous faut profiter de cette opportunité pour recréer un site nouveau (priorité du RéUniFEDD). Nous invitons les collègues au-delà du CA à contribuer au plus vite au cahier des charges (rajouts par rapport à l'actuel : lien avec les réseaux sociaux, espace de partage ouvert et fermé, forum, adhésions et paiement en ligne, logos des partenaires, (autres?)). Le site qui devra être totalement fonctionnel avant Noël sera progressivement enrichi et réorganisé d'ici le début Novembre.

Ce site étant en transit et en refonte actuellement, nous vous demandons de patienter avant de le consulter.

Il faut aussi envisager de refaire des cartes de visite en tant que membres du RéUniFEDD.

NB : Nous invitons les adhérents à développer des actions territoriales qui valorisent les travaux du RéUniFEDD tout en favorisant l'émergence des équipes et à proposer des actions dans le cadre du projet FECODD ou d'autres projets.

En souhaitant à l'ensemble de nos adhérents une bonne réception de ce

message.

Didier Mulnet (Président du RéUniFEDD au nom du CA).

